



## NOTE

- AUX :** Doyens et vice-doyens des études supérieures  
Vice-recteurs et vice-recteurs associés à la recherche
- C.C. :** Personnes-ressources pour les bourses d'études supérieures du Canada Vanier dans les établissements  
Agents de liaison pour les bourses dans les établissements  
Responsables des subventions de recherche dans les établissements  
Kelly Taylor, directrice générale, Secrétariat Vanier-Banting  
Serge Villemure, directeur, Direction des subventions de recherche et bourses, CRSNG  
Valérie Laflamme, directrice, Portefeuille de la formation en recherche, CRSH
- DE :** Julie Conrad, Gestionnaire, Programmes Vanier-Banting et bourses des IRSC
- DATE :** 19 juin 2018
- OBJET :** Mise à jour sur le programme et le concours 2018-2019 de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier)

---

**Prière de transmettre aux personnes de votre établissement à qui cette information pourrait être utile.**

Le concours 2018-2019 de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier) est lancé! Cette note de service a pour but de vous informer des nouvelles du programme pour le présent concours.

## I) Calendrier du concours 2018-2019 de BESC Vanier

Le calendrier du concours est semblable à celui du dernier concours. Vous trouverez ci-dessous certaines dates importantes :

<b>Calendrier du concours 2018-2019 de BESC Vanier</b>	
<b>Lancement du concours</b>	<b>19 juin 2018</b> : Affichage de la documentation mise à jour sur le site Web du programme, y compris le guide de présentation des candidatures et l'activation de RechercheNet (système électronique de présentation des candidatures)
<b>Date limite de présentation des candidatures</b>	<b>31 octobre 2018, 20h00 (HAE)</b>
<b>Date prévue de l'avis de financement</b>	<b>Début avril 2019</b>

## II) Nouvelles et mis-à-jour du programme de BESC Vanier

### **NOUVEAU : Équité, diversité et inclusion**

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier appuie les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le cadre du vaste engagement pris par les trois organismes à favoriser l'excellence de la recherche et de la formation en recherche au Canada. Nous avons mis à jour la documentation sur notre site Web afin de montrer notre engagement en ce qui concerne l'équité, la diversité et l'inclusion, en y ajoutant des ressources pour les candidats, les établissements, les répondants et les comités de sélection.

**Le Secrétariat a dressé [une liste de ressources](#) pour aider les candidats, les établissements, les répondants et les évaluateurs à tenir compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans leur demande.** Les candidats sont invités à consulter ces ressources avant de commencer à rédiger leur demande.

### **NOUVEAU : Recherche autochtone**

Si la recherche proposée par un étudiant fait participer des communautés autochtones ou a des répercussions sur elles, le candidat doit inclure le texte suivant, en caractère gras, au début du résumé : « **Cette recherche fait participer des Autochtones** ». L'administrateur du programme de chaque comité de sélection (IRSC, CRSNG, CRSH) s'emploiera ensuite de formuler des recommandations pour s'assurer que le premier ou le second évaluateur pour ces candidatures possède l'expertise requise dans le domaine de la recherche autochtone afin de correctement et efficacement évaluer les candidatures.

## **NOUVEAU : Lettre de mise en candidature — sélection et diversité**

Étant donné la nature compétitive du programme, nous tenons à vous rappeler de continuer à être très sélectifs dans votre appui à des candidatures. Ainsi, nous pourrions assurer ensemble la qualité des candidatures, de sorte que le programme soutienne les boursiers doctoraux de premier plan appelés à devenir les prochains chefs de file en recherche, sans toutefois surcharger indûment le système d'évaluation.

Dans leur lettre, les responsables des établissements doivent inclure des commentaires sur leur engagement à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion dans le cadre des processus de recrutement et de mise en candidature. Ils peuvent se référer à la [nouvelle section Équité, diversité et inclusion](#) sur le site Web Vanier pour de plus amples renseignements.

Nous rappelons aux établissements que les propositions dans tous les domaines de recherche et dans les deux langues officielles sont encouragées. En outre, il faut veiller à garantir l'équité et la diversité dans le processus de mise en candidature.

## **MISE À JOUR – Règlements concernant les demandes multiples**

Les candidats admissibles peuvent déposer leur candidature à la fois pour le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier et pour tout autre programme de bourses doctorales offert par un organisme (au sein du même organisme ou dans un organisme subventionnaire fédéral différent) au cours de la même année universitaire, à condition que la recherche proposée dans chaque demande cadre avec le mandat de l'organisme subventionnaire fédéral auquel elle est présentée.

## **MISE À JOUR – Document de déclaration sur le leadership personnel**

Le but de ce document était d'éliminer les obstacles systémiques à la présentation de demandes pour les BESC Vanier, d'encourager le comité à considérer les interruptions de carrière comme possiblement avantageuses pour le parcours professionnel d'un candidat, et de mieux harmoniser les BESC Vanier avec les autres bourses internationales de prestige.

Les documents qui ne respectent pas les exigences énumérées ci-dessous seront renvoyés aux établissements.

Veillez trouver ci-après les formulations mises à jour, suivant les commentaires et les suggestions des membres du comité de sélection, qui serviront pour le dossier de mise en candidature :

*Ce document doit présenter au comité un énoncé clair des enjeux et des possibilités qui ont façonné votre recherche doctorale.*

*Avant de rédiger votre Déclaration sur le leadership personnel, prenez un instant pour lire les [instructions à l'intention du comité de sélection](#) pour l'évaluation de ce critère.*

*Au moment de rédiger votre Déclaration sur le leadership personnel, veuillez considérer les points suivants :*

- *Le leadership peut revêtir de multiples formes. Lorsque vous rédigez cette déclaration, assurez-vous d'indiquer non seulement vos réalisations à l'intention du comité, mais aussi la manière dont ces réalisations vous ont obligé à exercer votre leadership pour atteindre vos objectifs.*
- *Le comité de sélection ne considère pas le bénévolat, la réussite sportive ou artistique et le fait d'avoir occupé des postes de direction comme une preuve de leadership en tant que tel. Lorsque vous donnez des exemples de leadership dans ces domaines et dans d'autres domaines dans votre Déclaration sur le leadership personnel, assurez-vous d'expliquer comment vous avez surpassé les attentes pour surmonter des obstacles, faire la promotion des autres, mettre en œuvre le changement ou faire preuve de leadership d'une quelconque façon.*
- *Veillez préciser vos objectifs de carrière et votre trajectoire professionnelle, et expliquer au comité de quelle façon vous avez créé des possibilités pour vous et les autres, comment vous avez surmonté les obstacles à votre vision, et comment vos activités de recherche doctorale, de dissémination des connaissances et de mentorat aideront à réaliser ces objectifs.*
- *Comment avez-vous développé votre capacité de diriger les autres, et comment avez-vous mis à profit de cette habileté?*
- *Quelles expériences vous ont conduit à la recherche doctorale? Comment votre situation personnelle et vos expériences de vie (par exemple, les responsabilités administratives, les congés de maternité/parentaux, l'éducation des enfants, la maladie, les responsabilités culturelles ou communautaires, le contexte socioéconomique, les traumatismes et les pertes, ou les responsabilités familiales en lien avec la santé) ont-elles façonné votre parcours universitaire, votre recherche et vos choix, défis et succès en matière de leadership?*
- *Comment votre vie personnelle vous a-t-elle motivé à faire connaître et à diffuser votre recherche?*
- *En quoi l'établissement qui propose votre candidature offre-t-il un environnement qui favorise votre leadership?*

*Votre relevé de notes, votre CVC et vos lettres de recommandation fourniront les détails de vos engagements et de vos réalisations, mais ce texte vous donne l'occasion de faire le récit global de votre vie, de ce que vous avez accompli en tant que leader et de vos buts comme chercheur.*

### **III. Rappels du programme de BESC Vanier (résumé de tous les autres rappels importants est fourni à l'annexe 1)**

#### **RAPPEL – Préjugés implicites/inconscients dans le processus de sélection**

L'équité et la diversité sont des considérations à prendre en compte à tous les niveaux. Le processus de sélection des boursiers Vanier peut être influencé par des préjugés implicites à toutes les étapes. Au moment de soumettre la candidature d'étudiants au concours Vanier, le Secrétariat Vanier-Banting demande aux établissements de tenir compte du risque de préjugé implicite (ou inconscient) à tous les niveaux : recommandation ministérielle, sélection et recrutement par l'établissement et processus d'évaluation et d'appui. Le Secrétariat

Vanier-Banting est activement engagé dans la sensibilisation des membres de ses comités de sélection aux préjugés implicites (ou inconscients), et recommande aux évaluateurs des trois organismes subventionnaires de consulter l'information très utile fournie aux liens suivants :

- 1) Web page du « [Équité, diversité et inclusion](#) »
- 2) [Ressource faisant un survol des préjugés inconscients élaborée par les femmes de la cote ouest en génie, sciences et technologie \(WWest\)](#)
- 3) [Implicit Bias: Gender – Science test](#) et/ou [Gender – Career test](#) de l'Université Harvard
- 4) [Module de formation des IRSC pour les évaluateurs sur les préjugés inconscients](#)
- 5) [Guide à l'intention des comités de sélection des boursiers Vanier sur la réduction des préjugés sexistes dans le processus d'évaluation](#)

### RAPPEL – Admissibilité : calcul des mois d'études de doctorat

Toutes les études doctorales antérieures, sans égard à la discipline, seront prises en compte dans l'évaluation de l'admissibilité, et seront considérées comme continues, à temps plein et ininterrompue (y compris durant les mois d'été, sauf en cas de congé officiel) sauf indication contraire par l'établissement. Les candidats qui ont étudié à temps partiel, ou qui ont interrompu leurs études avec l'approbation officielle de leur université, doivent indiquer les dates de l'interruption ou des études à temps partiel dans le document *Circonstance spéciales*.

Le Secrétariat Vanier-Banting commencera le calcul du nombre de mois complétés au début de la première session de doctorat, sauf dans les cas ci-dessous.

Si le candidat	...alors le secrétariat :
est inscrit à un programme combiné de maîtrise-doctorat	retranchera 12 mois de la date d'inscription initiale au programme de doctorat
est passé directement du baccalauréat au doctorat (c.-à-d. n'a jamais obtenu de diplôme de maîtrise, ni été inscrit à un programme de maîtrise)	retranchera 12 mois de la date d'inscription initiale au programme de doctorat
est passé de façon accélérée de la maîtrise au doctorat, <b>sans avoir obtenu</b> de diplôme de maîtrise	retranchera 12 mois de la date d'inscription initiale au programme de <b>maîtrise</b>
est inscrit à un programme de recherche combiné de premier cycle et d'études de doctorat	comptera <b>seulement</b> la partie doctorat (voir remarques)

### Remarques

- 1) Aux fins du calcul, le Secrétariat Vanier-Banting estimera que deux mois d'études à temps partiel équivalent à un mois d'études à temps plein.

- 2) Le Secrétariat considèrera chacun de ces programmes comme mutuellement exclusifs. Une seule des exceptions ci-dessus peut s'appliquer par candidature.
- 3) Les étudiants doivent fournir des renseignements au sujet des interruptions, des reports, des études à temps partiel et des études de premier cycle **dans le cadre d'un programme combiné de premier cycle et d'études de doctorat** dans la pièce jointe « [Circonstances spéciales](#) ».
  - a. Remarque: Aucune autre information incluse dans ce document ne sera transmise au comité. Toutes les informations sur les interruptions de votre carrière universitaire, le choix de l'établissement choisi et la mobilité devraient être incluses soit dans la Déclaration sur le leadership personnel, soit dans le Projet de recherche.

**Exemple :** Si vous avez commencé vos études de doctorat à temps plein le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et que vous les avez suivies sans interruption, le Secrétariat estimera que vous comptez à votre actif 16 mois d'études de doctorat au 1<sup>er</sup> mai 2018. Si, durant cette période de 16 mois, vous avez pris un congé de quatre mois, le Secrétariat considèrera que vous cumulez 12 mois d'études de doctorat. Enfin, si en plus d'avoir pris congé en cours de session, vous avez été inscrit à temps partiel pendant une session (quatre mois), le Secrétariat considèrera que vous avez effectué 10 mois d'études de doctorat.

#### **RAPPEL – Date limite interne des établissements**

On recommande fortement aux établissements d'indiquer une date limite interne dans RechercheNet pour le concours de BESC Vanier de façon à allouer suffisamment de temps à l'évaluation interne des candidatures. Actuellement, la date limite interne correspond à la date finale de présentation des candidatures au concours de BESC Vanier.

Vous trouverez des instructions dans le document ci-joint intitulé « Approbation électronique des établissements de recherche – Guide de l'administrateur ».

On recommande également aux établissements de donner une **mise à jour** aux utilisateurs de l'outil d'approbation électronique dans RechercheNet afin d'éviter tout nouveau retard dans la soumission des candidatures. Si l'administrateur d'accès (AA) du programme de BESC Vanier sur RechercheNet a changé depuis le dernier concours (2017-2018), veuillez envoyer un courriel à [vanier@irsc-cihr.gc.ca](mailto:vanier@irsc-cihr.gc.ca) afin que nous puissions mettre à jour notre système avec le nouveau AA.

Pour plus d'informations sur les rôles et les responsabilités des utilisateurs, veuillez-vous référer au Guide d'approbation électronique mis à jour.

#### **RAPPEL – Recrutement à l'international**

Étant donné l'objectif du programme consistant à attirer des boursiers doctoraux au Canada, nous encourageons les établissements à redoubler d'efforts pour appuyer la candidature de nouveaux étudiants au doctorat de l'étranger. Nous avons besoin de votre collaboration pour bâtir la réputation du programme de BESC Vanier en tant que programme offrant les bourses doctorales les plus valorisées, prestigieuses et recherchées dans le monde. Chaque candidat international recruté par les établissements canadiens vient enrichir nos campus, dans l'immédiat et à long terme.

**REMARQUE – Accéder à la dernière version de la page Web**

Si vous n'avez pas vidé votre cache depuis la dernière fois que vous avez accédé à la page des BESC Vanier, votre navigateur affiche peut-être une ancienne version de la page. Pour voir les mises à jour, il suffit de cliquer sur le bouton d'actualisation de votre navigateur (ou d'appuyer sur la touche F5).

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat Vanier-Banting à [vanier@cihr-irsc.gc.ca](mailto:vanier@cihr-irsc.gc.ca).

Rappels	Site Web
<p><b>A. Lettre de recommandation supplémentaire en matière de leadership</b></p> <p>Il est maintenant nécessaire d'inclure <b>deux</b> lettres de recommandation, au lieu d'une, pour le critère du leadership dans le dossier de candidature des BESC Vanier. La lettre supplémentaire permettra au candidat de fournir le nom de divers répondants, qui en retour fourniront au comité davantage de renseignements pour évaluer la conformité au critère de sélection du leadership.</p> <p>Les étudiants doivent télécharger les lettres sur le leadership dans RechercheNet comme par le passé. Ils devront cependant télécharger une lettre à la fois dans la même tâche. Les lettres ne doivent pas compter plus de deux pages chacune. Pour plus d'information sur cette tâche, veuillez consulter la page d'instructions dans notre <a href="#">site Web</a>.</p>	<p><a href="http://vanier.gc.ca/fr/nomination_process-processus_de_mise_en_candidature.html">http://vanier.gc.ca/fr/nomination_process-processus_de_mise_en_candidature.html</a></p>
<p><b>B. Circonstances spéciales</b></p> <p>Par le passé, les candidats qui demeuraient au même établissement étaient invités à utiliser le document sur les <i>Circonstances spéciales</i> pour justifier leur manque de mobilité. Dorénavant, tous les candidats devront rédiger une <i>Déclaration sur le leadership personnel</i> qui expliquera pourquoi ils entreprennent des études de doctorat à l'établissement qui a proposé leur candidature.</p> <p>Le document <i>Circonstances spéciales</i> doit <b>uniquement</b> servir à décrire le calcul du nombre de mois complétés pour le programme combiné de premier cycle et d'études de doctorat à l'usage du personnel des BESC Vanier.</p>	<p><a href="http://vanier.gc.ca/fr/nomination_process-processus_de_mise_en_candidature.html">http://vanier.gc.ca/fr/nomination_process-processus_de_mise_en_candidature.html</a></p>
<p><b>C. Instructions pour la page des répondants dans le site Web des BESC Vanier</b></p> <p>Toutes les candidatures aux BESC Vanier doivent être appuyées par deux répondants. Nous avons ajouté dans notre site Web une nouvelle page visant à fournir des instructions aux répondants. Cette page décrit les</p>	<p><a href="http://vanier.gc.ca/fr/information_for_referees-information_a_l_intention_des_repondants.html">http://vanier.gc.ca/fr/information_for_referees-information_a_l_intention_des_repondants.html</a></p> <p><a href="http://vanier.gc.ca/fr/equity_diversity_inclusion-equite_diversite_inclusion.html">http://vanier.gc.ca/fr/equity_diversity_inclusion-equite_diversite_inclusion.html</a></p>



<p>critères d'évaluation pour le programme Vanier et contient d'autres renseignements qui seront utiles aux répondants..</p> <p><b>Le Secrétariat a dressé une liste de ressources pour aider les candidats, les établissements, les répondants et les évaluateurs à tenir compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans leur demande.</b> Les candidats sont invités à consulter ces ressources avant de commencer à rédiger leur demande.</p>	
<p><b>D. Relevé de notes</b></p> <p>Tous vos relevés de notes postsecondaires doivent être transmis avec votre dossier de candidature à l'établissement qui propose votre candidature. Si vos relevés de notes incluent des crédits ayant été transférés d'un collège ou d'un cégep, veuillez inclure le relevé du collège ou du cégep <b>seulement</b> si la note n'apparaît pas dans le relevé de notes universitaire.</p> <p>Dans le cas des étudiants qui fournissent des relevés de notes de l'étranger, il est recommandé de communiquer avec l'équipe d'administration des octrois de l'établissement qui propose leur candidature au sujet de la meilleure façon de présenter leur dossier universitaire au comité. Si les étudiants ne peuvent fournir leurs relevés de notes dans l'une des deux langues officielles du Canada (français ou anglais), ils doivent obtenir une traduction certifiée qu'ils joindront au relevé original en prenant soin d'insérer une page blanche entre les deux.</p>	<p><a href="http://vanier.gc.ca/fr/nomination_process-processus_de_mise_en_candidature.html">http://vanier.gc.ca/fr/nomination_process-processus_de_mise_en_candidature.html</a></p>
<p><b>E. Mise à jour du site Web BSEC Vanier</b></p>	<p><a href="http://www.vanier.gc.ca/en/home-accueil.html">http://www.vanier.gc.ca/en/home-accueil.html</a></p>